



Succesion conjoint non pacsé, non marié

Par **donsigou**, le 19/06/2014 à 19:20

[fluo]BONJOUR[/fluo] **marque de politessern**Quelle solution pour un conjoint de fait, non pacsé, non marié, pour une succession patrimonial.rnMa conjointe a deux enfants , qui ont déjà eu leur part d'héritage de leur père , lors d'une première vente immobilière, quelle possibilité a t'elle de me faire continuer a vivre dans la maison que nous habitons sans léser les enfants de leurs parts d'héritage.rnmerci pour votre réponse .

Par **aguesseau**, le 19/06/2014 à 20:31

bjr, rnconjoint de fait, ça n'existe pas, le terme de conjoint s'applique aux personnes mariées.rnà qui appartient la maison ?rnCDT

Par **donsigou**, le 19/06/2014 à 21:07

la maison appartient a ma compagne.rnmerci